



Séparation et éloignement géographique volontaire

Par **P Jane**, le **12/10/2016 à 10:44**

Alors voilà:

J'ai une fille de 2 ans et demi avec mon (ex) compagne qui est partie à 800km de chez moi. Si je dépose une requête pour la garde de ma fille lorsqu'elle est chez moi (puisque la requête doit être déposée dans le département où se trouve l'enfant), est-ce que ma compagne a le droit de récupérer "sa" fille au cours d'une visite alors que le jugement ne sera pas encore rendu. En effet, comme la séparation ne se passe pas bien, il est possible qu'elle vienne chercher notre fille pour l'emmener à 800km de chez moi, et comme nous avons tous les 2 l'autorité parentale, est-ce qu'elle a le droit de l'emmener où doit-elle attendre la décision de justice?

Si elle emmène ma fille, comment ça se passe pour la requête que j'aurai déposée?

Y a-t-il la possibilité d'un jugement en urgence pour éloignement géographique volontaire?

Merci par avance